

# Fiche de candidature 2011/2014

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Tél : ..... Fax : ..... Portable : .....  
 Mail : .....

Profession : .....  
 Actif/Retraité : .....  
 Lieu de travail : .....  
 Lieu de résidence : .....  
 Tranche d'âge :  - de 30 ans  de 30 à 60 ans  + de 60 ans

▪ De quelle « famille » d'acteurs êtes-vous membre ?

**Famille 1 : « organismes et associations participant à la vie collective de la ville »**

- Association
- Vie de quartier (Conseil, Comité, Démarche Quartier)
- Amicale de locataires ou copropriétés
- Conseil ou Comité consultatif (jeunesse, sage, .....)

**Famille 2 : « issus du monde économique »**

- Entreprise (TPE, économie solidaire, entreprise d'insertion)
- Artisan
- Profession libérale
- Commerçant
- Organisation professionnelle
- Chambres consulaires

**Famille 3 : « issus du monde du travail »**

- Salarié public ou privé
- Organisation syndicale
- Comité d'entreprise
- Association demandeur d'emploi

**Famille 4 : « issus des services publics locaux »**

- Services publics locaux ou nationaux
- Organismes sociaux et de santé
- Universitaire
- Structure de formation
- Education, Enseignement
- Culture

Autre activité à préciser : .....

▪ Que fait le Conseil de développement (voir verso)

▪ Quelles sont votre motivation et vos attentes en proposant votre participation au Conseil de développement :

.....  
 .....  
 .....

- Je suis intéressé par les thématiques :  Emploi/Economique  Budget  Projet de territoire  Habitat  
 Transports et déplacements  Culture  Gestion de l'espace public  Autres (préciser)

Date : ..... Signature : .....

## ➤ Fonctionnement du Conseil de développement

### • L'Assemblée plénière

Les membres du Conseil se réunissent **tous les 2 mois** en Assemblée plénière afin de **valider leurs thèmes de travail et d'adopter les contributions** élaborées dans les différents groupes. L'Assemblée plénière est également l'occasion de faire le point sur les activités en cours ou le fonctionnement du Conseil (bilan d'activités, rencontre avec les élus, etc.). Enfin, c'est là que sont discutés les principaux thèmes d'actualité relatifs au territoire et décidée l'organisation d'évènements destinés à enrichir la réflexion du Conseil ou à promouvoir ses activités.

### • Les groupes de travail

Les avis et contributions du Conseil de développement sont élaborés en **groupes de travail. Ils se réunissent 1 fois par mois en moyenne.** Les membres ont la possibilité d'auditionner des experts, des fonctionnaires ou des élus pour faire avancer leur réflexion. Les contributions collectives et individuelles exprimées lors de la formulation d'avis font l'objet de publication.

### • L'équipe d'animation

Composée de **8 membres représentatifs des différentes familles du Conseil**, elle est chargée **d'impulser et de coordonner les activités** (calendrier, coordination des groupes de travail, relations avec la Communauté, représentation extérieure, etc.). L'équipe d'animation se **réunit tous les mois.**

## ➤ Comment devient-on membre ?

La participation au Conseil de développement se fait sur la base d'un **engagement volontaire et bénévole** des personnes candidates. Pour devenir membre, il faut être **habitant ou usager du territoire. La personne n'est pas mandatée par son organisation d'origine** (association, entreprise, etc.). Chaque membre partage une certaine **éthique de la discussion** et contribue au projet du territoire en dépassant ses préoccupations personnelles.

**Pour poser sa candidature**, la personne remplit **cette fiche**, également disponible sur le site Internet de Plaine Commune. Elle s'entretient ensuite avec un membre de l'équipe d'animation afin d'être informée du fonctionnement, des travaux et des objectifs poursuivis par le Conseil de développement. Sa candidature est ensuite validée en Assemblée plénière.

## ➤ Composition du Conseil

**Depuis le premier renouvellement du Conseil en octobre 2008, 71 femmes et hommes** participent au Conseil de développement de Plaine Commune. L'objectif à terme, est d'arriver à 80 membres. L'instance est composée de **citoyens investis dans la vie collective du territoire** : acteurs de la vie associative, de services publics locaux, des démarches quartier, du monde économique ou syndical.

Chaque membre s'engage **bénévolement** dans le Conseil pour une **durée de trois ans**. Cette durée est écourtée si la personne démissionne, perd son lien avec le territoire ou s'absente de manière prolongée. Par principe, **aucun élu** ne figure dans le Conseil de développement.

## ➤ Travaux

**Depuis 2004**, le Conseil a élaboré **23 contributions**, notamment sur les grands thèmes de la politique communautaire (Projet d'Agglomération, de territoire, Habitat, Déplacements, Développement économique et emploi) pour lesquels son avis est sollicité. Les travaux s'orientent également vers des thèmes de réflexion qui émergent au fil des échanges (concertation dans les projets de rénovation urbaine, équipements structurants, densité, identité de territoire) ou concernent la gestion de l'espace public (propreté, stationnement).

**Depuis 2008**, le Conseil a contribué à plusieurs reprises sur le projet de « Grand Paris » et l'avenir de la métropole francilienne. Ses dernières contributions validées en Assemblées plénières en 2009 et 2010, portent sur le Plan Local de l'Habitat 2010-2015, le Plan Climat Energie et les politiques de développement durable.

Le Conseil de développement donne **tous les ans** un avis sur le budget de Plaine Commune.

## ➤ Contact

**Conseil de développement de Plaine Commune**

21 rue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis

**Animatrice** : Valérie Grémont 01-55-93-57-52

**Assistante** : Elisabete Velardi 01-55-93-49-38

 [www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)

**Courriel** : [conseil-developpement@plainecommune.com.fr](mailto:conseil-developpement@plainecommune.com.fr)